

VICTOIRES ET COMBATS DE LA CAPEB

2021



La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'un des deux syndicats patronaux représentatifs de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également le syndicat patronal majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment, qui regroupe toutes les entreprises inscrites au répertoire des métiers qu'elles emploient ou non des salariés. La CAPEB enfin est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57 000 entreprises).

Le secteur des entreprises artisanales du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés représente en 2020 :

- 542 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont
 - 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises
 - 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés ;
- 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur ;
- 78 % des apprentis formés dans le bâtiment ;
- pour un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment.

La mesure de représentativité, organisée pour les pouvoirs publics pour la seconde fois en novembre 2021, confirme le leadership de la CAPEB sur le segment des petites entreprises du bâtiment et met en évidence que la CAPEB est la première organisation patronale de France en nombre d'adhérents, tous secteurs d'activité confondus.

COVID 19 : CONDITIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

ACTIVITÉ

Élaboration avec la filière des recommandations des diverses publications du Guide de l'OPPBTP sur les préconisations à suivre en matière de sécurité sanitaire pour pouvoir continuer à travailler sur les chantiers en période d'épidémie.

FORMATION

Mesures d'urgence prises dans le domaine de la formation par le FAFCEA et Constructys et dédiées aux entreprises artisanales et chefs d'entreprises via le développement des formations à distance.

Mise en place d'un format 100 % distanciel du module FEEBAT RENOVE (destiné au futur responsable RGE) afin de répondre aux contraintes sanitaires et poursuivre l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'accès à la mention RGE.

PROTECTION SOCIALE

Obtention de la mise en place du fonds de solidarité pour les indépendants pour permettre le versement d'un niveau d'aide adapté aux indépendants touchés par la crise du coronavirus.

Obtention de mesures exceptionnelles pour les travailleurs indépendants et les employeurs :

- suspension des échéances de cotisations et contributions sociales personnelles ;
- application d'office d'un revenu estimé 2020 basé sur l'assiette des cotisations provisionnelles 2020 diminuée de 50 % ;
- mise en place de plans d'apurement des cotisations sociales ;
- déblocage d'aides dans le cadre de l'action sociale ;
- mise en œuvre d'une cellule d'écoute et de soutien psychologique ;
- mise en place d'arrêts de travail dérogatoires
- versement d'une prime en faveur du pouvoir d'achat exonérée de cotisations sociales et non conditionnée à la mise en place d'un accord d'intéressement.

MARCHÉS

Possibilité de bénéficier du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) pour les dépenses réalisées en 2021, permettant de tenir compte des retards liés aux confinements.

Non-application des pénalités de retard pour les chantiers retardés pendant le premier confinement.

FISCALITÉ

Obtention, des pouvoirs publics et de la fédération bancaire française, du report à deux ans de la durée du différé du remboursement de la première échéance du PGE. Cette victoire permet aux entreprises artisanales d'avoir plus de souplesse dans le pilotage de leur trésorerie.



FORMATION

CONSTRUCTYS

Signature unanime d'un accord interbranches de constitution de l'OPCO de la Construction et nouvel agrément de Constructys le 29 juillet 2021 (Journal officiel) avec notamment une gouvernance équilibrée au niveau du collège employeurs du champ bâtiment et la juste prise en compte des 190 000 TPE adhérentes à l'OPCO (2021).

FAF CEA

Obtention de 30M€ indispensables à la poursuite des activités du FAF CEA en 2020 et 2021.

APPRENTISSAGE

Obtention d'une aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti (revalorisation de l'aide unique et extension à l'apprentissage post-bac) - 2020.

Prolongation de cette aide exceptionnelle jusqu'à fin juin 2022 (2021).

Harmonisation à l'ensemble du territoire de la collecte de la cotisation spécifique à l'apprentissage dans le BTP, versée au CCCA-BTP - 2020.

FEEBAT

Obtention d'un « coup de pouce » FEEBAT pour les formations ENR (hors photovoltaïque) à partir du 1^{er} janvier 2020 pour réduire voire supprimer le reste à charge de ces formations pour les chefs d'entreprises (2020).

Obtention du prolongement de la convention FEEBAT jusqu'au 30 juin 2022, afin de poursuivre les actions de ce dispositif de formation en efficacité énergétique au bénéfice des professionnels et futurs professionnels du bâtiment (2020).



DROIT DU TRAVAIL

CONVENTIONS ET ACCORDS

Conclusion de 2 nouvelles conventions collectives nationales : l'une pour les salariés (ouvriers, ETAM et cadres) des entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés ; l'autre pour les salariés (ouvriers, ETAM et cadres) des entreprises du bâtiment occupant plus de 10 salariés. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} jour du mois suivant la publication de l'arrêté d'extension.



MÉTIERS

OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DU BTP

2020-2021 Focus inédit sur les pratiques des TPE du bâtiment en matière de recrutement et de métiers en tension avec une déclinaison régionale de ces résultats.

DÉCHETS - REP BATIMENT

Concernant la mise en place de la filière REP Bâtiment (Responsabilité Élargie du Producteur) prévue par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, la CAPEB a obtenu du gouvernement différentes dispositions favorables aux TPE du bâtiment.

Un report de la mise en place de la REP Bâtiment, initialement prévue le 1^{er} janvier 2022, au 1^{er} janvier 2023 et de manière progressive jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Un maillage territorial des points de collecte à 10 km en moyenne du chantier ou de l'entreprise, avec si besoin l'implantation de nouvelles installations et extension des horaires d'ouverture aux professionnels si besoin.

La collecte directe dans les entreprises qui stockent leurs déchets de chantier avec prise en charge de 80 % des coûts.

L'intégration des organisations professionnelles dans les concertations des éco-organismes sur le maillage des points de collecte.

La simplification du bordereau de dépôt des déchets CERFA.

La suppression de l'obligation de détailler dans les devis de travaux, toutes les éco-participations des produits et matériaux.

FACILIPRIME

Après l'offre FACILIPASS, création par la CAPEB d'une offre packagée intégrant les aides financières disponibles (Coup de Pouce CEE, MaPrimeRénov', aide des fabricants...) et un financement à 0 % pour équiper les logements de pompes à chaleur (PAC) hybrides "Biofioul Ready" en remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon autre qu'à condensation.

CEE

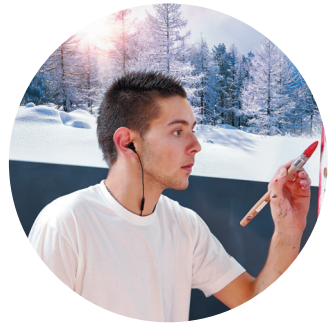
Mise en place du programme "OSCAR" dédié à informer les entreprises artisanales des évolutions réglementaires du dispositif CEE, à simplifier le dispositif des CEE et à accompagner individuellement les entreprises dans les formalités de constitution des demandes de CEE.

Assouplissement des conditions imposées pour prouver l'antériorité du rôle actif et incitatif (RAI) du dispositif des CEE avec application aux travaux engagés à compter du 1^{er} janvier 2021.

QUALIFICATION RGE CHANTIER PAR CHANTIER

Afin de pouvoir mobiliser un plus grand nombre d'entreprises sur la rénovation énergétique, la CAPEB a défendu et obtenu des pouvoirs publics, une expérimentation pendant 2 ans d'un dispositif adapté aux TPE : la qualification chantier.

Le dispositif permet ainsi à une entreprise non-RGE dans la catégorie de travaux qu'elle envisage de réaliser de faire bénéficier néanmoins son client des aides (MaPrimeRénov', CEE...), sous réserve de la réalisation d'un audit systématique, en fin de chantier.



SOCIAL

REPRÉSENTATIVITÉ

La CAPEB demeure la première organisation patronale de France, tous secteurs confondus (en nombre d'entreprises adhérentes), et est reconnue représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment.

La CAPEB est l'organisation patronale majoritaire dans le champ des entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés.

DÉDUCTION FORFAITAIRE SPÉCIFIQUE

Report jusqu'au 31 décembre 2022 des nouvelles conditions qui s'imposeront pour l'application de la DFS et notamment des frais professionnels effectivement supportés par les salariés, dispositions qui restreignent fortement le champ de la DFS.



SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail prévoit désormais l'ouverture du suivi médical professionnel des travailleurs non affectés à des postes à risques à la médecine de ville. La loi donne également la possibilité aux travailleurs indépendants de bénéficier d'un suivi médical professionnel (sur la base du volontariat). Par ailleurs, les services de santé au travail interentreprises feront l'objet d'une certification établie sur un cahier des charges élaboré paritairement, et ce, dans l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu par les services interentreprises.

Trois Revendications qui étaient portées par la CAPEB dans l'intérêt des entreprises.



FISCALITÉ

TVA RÉDUITE

Maintien du taux de TVA de 5,5 % pour certains équipements exclus du CITE (portes extérieures, volets, chaudières HPE toutes énergies).

Sauvegarde du taux réduit de TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique.

AIDES À L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT

Maintien du PTZ dans le neuf pour les zones B et C, Abis, A, B1 ou zone couverte par un contrat de redynamisation de site à défendre (jusqu'au 31 décembre 2023).

Maintien du PTZ destiné à l'acquisition d'un logement à rénover sur les zones détendues (B2 et wxc) jusqu'au 31 décembre 2021, les travaux devant représenter au moins 25 % du coût total de l'opération.

AIDES AUX TRAVAUX

Reconduction jusqu'en 2023 d'un crédit d'impôt pour certains travaux d'accessibilité des logements.

MAPRIMERENOV - ANAH

Prise en compte de toutes les demandes de la CAPEB :

- ouverture du dispositif aux ménages intermédiaires et supérieurs ;
- mise en place d'une ligne téléphonique dédiée et d'un contact direct pour les demandeurs sur la plateforme afin de suivre l'évolution des dossiers ;
- rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour la présentation des devis et des factures par l'Anah ;
- réalisation d'un formulaire pour guider les mandataires dans leurs démarches d'agrément.

CONCURRENCE

MARCHÉS PUBLICS

Relèvement du seuil des marchés sans formalités préalables à 100 000 euros HT jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

Obtention d'un CCAG Travaux - Cahier des clauses générales travaux plus équilibré contractuellement entre maître d'ouvrage public et entreprises titulaires avec une meilleure prise en compte des TPE et PME, notamment pour les avances et le plafonnement des pénalités de retard.

PÉNURIE ET HAUSSE DES PRIX DES MATÉRIAUX

Obtention de la création d'un Comité de crise du BTP et de la Médiation de filière en vue de rédiger une charte de bonnes pratiques, à la suite au courrier de la CAPEB en février 2021 au ministre de l'Économie pour l'alerter sur la hausse des prix des matériaux et sur les bonnes pratiques à mettre en place en marchés publics et privés pour préserver la pérennité des TPE du bâtiment.

Différentes mesures très concrètes ont ainsi été mises en œuvre :

- 1/ Sensibilisation des clients publics et privés sur la problématique de pénurie et hausse des prix des matériaux des professionnels.
- 2/ Triple incitation des acheteurs publics, par le ministre de l'Économie :
 - à accepter le report des travaux ;
 - à ne pas appliquer de pénalités de retard en cas de pénurie de matériaux justifiée ;
 - à vérifier l'éligibilité des titulaires à une indemnité pour imprévision.
- 3/ Élaboration d'une charte de bonnes pratiques

Signature d'une charte avec Action logement et CDC Habitat le 11 juin 2021 prévoyant des engagements pour maintenir l'appareil productif des TPE et PME : pas d'application de retenue de garantie lorsque la réception est prononcée sans réserve, instaurer des clauses de réexamen en cas d'augmentation anormale des prix des matériaux et des clauses de révision de prix intégrant des indices et index adaptés à la prestation à exécuter.

ZFE

Instauration, dans certaines villes concernées par la mise en place d'une zone à faible émissions, d'une dérogation pour les véhicules utilitaires légers, les moins polluants, de rouler au diesel (Crit'Air 4) et de stationner dans ces zones, pendant au moins encore deux années.

FACTURATION

Report obtenu de la mise en place de la facturation électronique d'un an et demi. Le temps pour les chefs d'entreprises artisanales de se former à la prise en main de la plateforme de transmission des factures et à s'équiper si besoin.



COMPÉTENCES

GEAB

Réinscription pour 5 ans du titre Gestionnaire d'une Entreprise Artisanale du Bâtiment (GEAB) au niveau 4 permettant aux gestionnaires d'entreprise de se professionnaliser sur ce métier (2021).

CAP

Rénovation achevée de l'ensemble des CAP préparant aux métiers du bâtiment (2021).

**CONSEILLER, ACCOMPAGNER,
DÉFENDRE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT.**

